



Déclaration liminaire pour le CT

du 3 novembre 2021

Monsieur le Recteur,

Du début à la fin de ce quinquennat, la FSU Mayotte n'a cessé de pointer la nécessité de restaurer l'attractivité de l'académie et de développer une politique de stabilisation des personnels dans l'intérêt supérieur du service public d'éducation, pièce majeure pour le développement du 101^{ème} département. Les revendications développées par la FSU sont connues de longue date et issues des mandats de nos congrès là aussi depuis 2014, date marquant le début des séjours à durée illimitée.

Elles consistent, en synthèse, à prendre en compte l'AGS pour les anciens fonctionnaires de la collectivité de Mayotte, valoriser le service à Mayotte par l'accélération d'avancement (ASA, contingents HC et CLEX), ouvrir davantage les conditions d'attribution des indemnités (IFCR et ISG) et enfin et surtout augmenter le taux de majoration des salaires.

Dès 2017 sous l'ancien quinquennat, la FSU Mayotte dénonçait le refus d'application de la clause de revoyure qui était un engagement pris en 2013 lors de la mise en place de l'indexation des salaires.

Lors du conflit de 2018 où l'île a été bloquée pendant trois mois, le représentant du gouvernement pour l'éducation nationale nous a opposé une fin de non-recevoir à toute revendication indemnitaire. Et nous a présenté sa proposition d'expérimentation, la seule valable selon lui, à savoir la mise en place d'un capes spécial Mayotte. Par la suite le gouvernement a instauré 1000 points sur toute académie pour tout collègue ayant effectué 5 ans de service et ce, à partir de 2024. Il faut préciser que non seulement, nous n'avons jamais demandé cette mesure mais nous en dénonçons la fragilité juridique.

A cela il faut ajouter des mesures que la FSU a porté comme l'ouverture de la mutation aux collectivités du pacifique ainsi que la prise en compte du service en lycée à Mayotte dans le vivier de la classe exceptionnelle. Monsieur le Recteur, vous les avez fait avancer et nous vous en remercions.

Cependant, alors que le quinquennat se terminera bientôt, l'heure des bilans a sonné. Et il faut bien reconnaître que la situation n'a que marginalement évolué, en clair, les mesures énoncées plus haut et soutenues par le MEN n'ont pas produit d'effet notable. Il ne nous appartient pas de juger de la sincérité de ceux qui les ont promus mais force est de constater que le ratio titulaires contractuels est à peu près le même qu'il y a 5 ans. L'instauration de la durée de séjour illimitée en 2014 n'a pas entraîné de stabilisation des personnels précisément parce que les mesures qui auraient dû accompagner ce bouleversement n'ont pas été prises. Nos collègues ne restent pas et le taux de rotation est trop élevé.

La question n'a pas été traitée à la racine : Les 1000 points n'ont pas réussi à augmenter le nombre de titulaires de manière conséquente, le capes spécial Mayotte ne permet pas d'enrayer le déficit de recrutement et les mesures prises au niveau du rectorat aussi utiles soient-elles et revendiquées par la FSU, n'ont pour le moment que des effets compensatoires.

Monsieur le Recteur, en intégrant nos revendications dans votre feuille de route, vous l'avez implicitement reconnu.

Dans ce contexte de pénurie de personnels, où vous reconnaissez un taux de contractuels de 53 % dans le second degré et un nombre d'heures supplémentaires déraisonnable, il est particulièrement choquant que la seule mesure que le ministre envisage y compris d'appliquer à Mayotte est celle des postes à profil combinée avec la mise en place de stagiaires à temps plein. Dans le premier cas, on sait que les postes à profil ne produisent que très peu d'effets voire pas du tout sur les recrutements dans les zones d'éducation prioritaires et dans le deuxième, cela signifie qu'on sacrifie la formation sur l'autel du manque d'attractivité.

La FSU nationale avec l'ensemble des organisations syndicales a dénoncé en comité technique ministériel un passage en force sur ce point qui outre l'inefficacité dont il a fait la preuve va désorganiser le service public, donner lieu à des passe-droits et à des petits arrangements, tout en limitant encore un peu plus les perspectives de mutation. Sur le fond, la FSU est opposée aux postes à profil car tous les personnels sont aptes à occuper des postes pour lesquels ils sont recrutés par concours et formés.

Monsieur le Recteur, dans ce contexte, les revendications portées par la FSU Mayotte nous semblent plus que jamais d'actualité car, seules, en s'attaquant à la racine du problème, elles permettront de résoudre la crise en recrutant les personnels formés dont l'académie a tant besoin.